

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2007

Date de convocation : 19 Novembre 2007

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : MM. de ROUX, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRÉ, PANNAUD, RICHON, GODARD, PATRY, GRAVELLE, Mmes COURTHES, MAUREL, LAVOISSIERE, GATINEAU MIRAULT.

Excusé ayant donné pouvoir : M. BUFFARD,

Absents : Mmes VALIN, THOMAS, PELAUD, MM. TARDY, BINNIE.

Secrétaire de séance : Mme FIAUD

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Octobre 2007.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 Octobre 2007.

ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur de ROUX rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil du 15 Octobre dernier, il avait été décidé de lancer une nouvelle consultation en procédure de marchés négociés, après avoir déclaré infructueux les lots

LOT n° 01 Gros-Oeuvre, VRD et assainissement autonome

LOT n° 02 Charpente - Couverture - Bardage et serrurerie

LOT n° 06 Plomberie sanitaire - ventilation.

LOT N°07 - Peinture - Revêtement de sol souple

La remise des plis était fixée au 15 Novembre 2007.

Lors de sa réunion du 16 Novembre la commission a constaté

- qu'aucun pli n'avait été remis pour le lot gros Œuvre et le lot peinture,

- qu'une seule offre avait été remise pour le lot 2

- que 2 offres ont été remises pour le lot 6 Plomberie.

La Commission ayant déclaré les lots 1 et 7 une nouvelle fois infructueux, il propose donc que soient passés des marchés négociés pour l'ensemble des lots non encore attribués.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a demandé à l'architecte M. VUONG qui a établi le dossier de demande de permis de construire des ateliers municipaux, de mettre fin à sa mission. Il convient donc de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur GRAVELLE demande si en raison du retard les prix initiaux seront maintenus.

Monsieur de ROUX indique que l'on a épuisé les règles de la concurrence. Le seul problème est le délai de disponibilité des entreprises.

EMPRUNTS POUR INVESTISSEMENT 2007

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2007

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal qu'en vue de financer les divers investissements inscrits au budget, il convient de contracter un prêt de 1 115 000 €.

Plusieurs banques ont été interrogées (Dexia, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Société Générale, et Crédit Agricole) et il leur était demandé de soumettre leurs offres selon les critères ci-après :

Durée de 12, 15 et 20 ans.

Remboursement en échéances annuelles, trimestrielles, semestrielles.

La Commission des Finances a examiné les différentes offres remises par la Caisse d'Épargne, la Société Générale, le Crédit Mutuel Océan et le Crédit Agricole.

Sur une durée de 15 ans avec une échéance trimestrielle, les taux proposés par les établissements bancaires varient de 4.59 à 4.95%.

Caisse d'Épargne : 4.59%

Société Générale : 4.68%

Crédit Mutuel : 4.76 %

Crédit Agricole : 4.95 %

La Commission des Finances propose de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Épargne qui présente le coût global le plus avantageux : **sur 15 ans, taux de 4.59% à échéance trimestrielle constante de 25 811.34 € pour un coût total de 1 548 680.30 €.**

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, accepte à l'unanimité l'offre présentée par la Caisse d'Épargne.

REFINANCEMENT du PRET DEXIA pour investissements 2004

Mme CHARRIER rappelle au Conseil municipal le prêt de 190 000 € contracté en Septembre 2004 auprès de DEXIA au taux de 3.92 %.

Or, une clause du contrat, contraire aux clauses de l'appel d'offres, stipulait que le taux était révisable après la 12^{ème} échéance.

Ainsi, DEXIA proposait d'indexer le prêt sur l'indice EURIBOR des 12 derniers mois majoré de 0.18 portant le taux à 4.85 €. Après la 12^{ème} échéance le capital restant dû s'élève à 160 337.69 €.

Monsieur de ROUX souligne que l'offre de DEXIA avait été retenue sur la base de l'appel d'offres de la Commune, soit à un taux fixe.

Un autre organisme bancaire consulté était prêt à reprendre le contrat Dexia à taux fixe ; toutefois, pour éviter un contentieux et après de vives discussions avec DEXIA la Commune a obtenu de cette dernière un refinancement de ce prêt au taux fixe de 4.10% (au lieu de 4.85), avec des échéances annuelles constantes de 17 186.80 € pour une durée de 12 ans, soit 0.18 de plus que le contrat contesté.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, accepte le refinancement du prêt précité proposé par DEXIA.

COMPTABILITE - VIREMENTS DE CREDITS

Madame CHARRIER indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires pour :

- La mise en place des chèques déjeuner depuis le 1/7/2007 : écritures à passer pour constater l'achat des chèques et le remboursement de la part des agents.
 - Article 6488 - autres charges de personnel + 3360 page du budget impactée 11
 - Article 758 - produits divers gestion courante + 3360 page du budget impactée 13
- L'intégration des travaux d'éclairage public 2006 effectués par le SDEER :

- Art 21534-21 – Réseaux d'électrification – Dépense réelle + 1114 page du budget impactée 15
- Art 21534-041 - Réseaux d'électrification – Dépense d'ordre + 1114 page du budget impactée 16
- Art 1326-041 – Part SDEER – Recette d'ordre + 1114 page du budget impactée 17

Monsieur de ROUX indique qu'il serait souhaitable de demander au SDEER qu'il se lance, en tant qu'organisme départemental, dans l'éclairage basse tension afin qu'il mette en application les conclusions du Grenelle de l'environnement. Cela permettra d'avoir un éclairage plus écologique et plus économique.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

Virements de crédits :

Il convient de procéder aux virements de crédits suivants pour :

- L'augmentation de la subvention de la garderie « la Souris Verte » :
 - Art 6574 – subv. fonct.organ.droit privé + 3400 page du budget impactée 11
 - Art 6188 – autres frais divers - 3400 page du budget impactée 10
 - Acquisition d'un nettoyeur haute pression pour les ateliers :
 - Art 2188-205 – Acquisition de matériel + 1300 page du budget impactée 30
 - Art 2315-210 – Aménagt. Rue Aliénor d'Aquitaine - 1300 page du budget impactée 35
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits supplémentaires ainsi que les virements de crédits proposés.

PERSONNEL COMMUNAL -

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que Monsieur BOUCARD, Cuisinier gestionnaire a demandé à prendre sa retraite à compter du 1^{er} Janvier prochain.

Il tient encore à remercier Monsieur BOUCARD pour le travail remarquable qu'il a accompli tout au long de ces années par la qualité de son travail, son organisation et l'éducation au goût donnée aux enfants.

Il souligne qu'actuellement dans le cadre du P.E.L. les écoles de Chaniers ont un projet commun portant sur l'alimentation sur les 5 continents.

Il convient de procéder au remplacement de M. BOUCARD.

Madame FOUCAUD, assistante de M. BOUCARD a présenté sa candidature à ce poste.

Monsieur de ROUX indique qu'étant favorable à la promotion interne il a trouvé normal qu'une chance soit laissée à l'intéressée. Ainsi, après débat, depuis Octobre, Mme FOUCAUD travaille en doublon avec M. BOUCARD et s'initie à la gestion de la cantine.

Il convient donc de modifier le temps de travail de Mme FOUCAUD de 21h à 35 h et de créer un poste d'adjoint technique pour la place d'aide cuisinier occupé précédemment par Mme FOUCAUD.

De plus, il est nécessaire de modifier le temps de travail de Mme PREVAUDEAU, adjoint technique 2^{ème} Classe à l'Ecole Pasteur en raison de l'augmentation de son temps de travail de 33 à 35 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à :

- La modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme FOUCAUD Corinne à la suite de sa nomination au poste de cuisinier à compter du 1/1/2008, de 21 h à 35 h.
- La création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1/1/2008 à raison de 21/35^{ème}, pour le poste d'aide cuisinier occupé auparavant par Mme Corinne FOUCAUD.
- La modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme PREVAUDEAU Françoise à la suite de l'augmentation de ses heures de travail à compter du 1/1/2008, de 33 h à 35 h.

Et décide modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2008.

DECHETTERIE - CONVENTION AVEC LE SMICTOM

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil le projet de déchetterie devant être réalisée par le SMICTOM sur un terrain appartenant à la Commune jouxtant les futurs ateliers municipaux, situé Chemin des Prises.

Le terrain est maintenant préparé et la desserte routière a été mise aux normes.

Il est à présent nécessaire de signer une convention de mise à disposition avec le SMICTOM ainsi qu'un procès verbal de mise à disposition.

Cette convention fixe les droits et obligations de chaque partie. Elle est conclue pour une durée de 30 années.

La mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Madame FIAUD indique qu'il serait souhaitable que le SMICTOM puisse embaucher Benoît CHARRON puisqu'il assure actuellement la tenue et le fonctionnement de la déchetterie provisoire et qu'il s'est très bien intégré à ce poste.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer autorise le Maire à signer la convention et le procès-verbal de mise à disposition à intervenir entre la Commune et le SMICTOM

RAPPORT ANNUEL DU SMICTOM - ANNEE 2006

Monsieur de ROUX indique que le SMICTOM D'AUNIS ET DES VALS DE SAINTONGE a remis son rapport d'activité pour l'année 2006 portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a été approuvé par le Comité Syndical lors de sa réunion du 23 Avril 2006.

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse de ce rapport.

STRUCTURES ADDHERENTES :

12 Communautés de Communes

4 Communes

Pour une population desservie de 132 386 habitants

DECHETS MENAGERS

Résiduels	41 350 tonnes soit 312.3 kg par habitant
Emballages	3 804 tonnes soit 28.7 kg par habitant
Verre	6 397 tonnes soit 48.3 kg par habitant
Papier	3 166 tonnes soit 23.9 kg par habitant
Déchetterie	14 573 tonnes soit 174 kg par habitant

UNITES DE TRAITEMENT

Centre d'incinération des déchets ménagers de Surgères appartenant à VALS AUNIS
Usine d'incinération de Surgères, Usine d'incinération de Paillé. Tonnage total traité en 2006 : 41 028

Unités de traitement privées prestataires de VALS AUNIS :

- centre de Tri 17 à Salles sur Mer (COVED)
- centre de tri 16 à Cognac (ONYX)

Modalités d'exploitation du Service : UIOM de Surgères (Régie)

UIOM de Paillé (Prestataire de service)

Montant annuel global des dépenses 9 364 373 €

Modalités de financement du Service

Contribution des collectivités et aides EcoEmballage

Participations communales et intercommunales : 62.70 € par habitant au lieu de 64.70 e en 2005.

Monsieur de ROUX note que la participation par habitant est en baisse. Il rappelle que le SMICTOM est un organisme intercommunal que Albert BUFFARD, Vice-Président du SMICTOM, représente la Commune au Conseil d'Administration.

Monsieur de ROUX indique le rapport annuel d'activité est à la disposition du public pour de plus amples informations.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les différents sinistres intervenus qui font l'objet de remboursement par les assurances.

Sinistre Muret occasionné par un transporteur - Angle Rue des Sables

Les ASSURANCES COVEAFLEET ont procédé au remboursement de la somme de 1552.44 € correspondant à la facture de réparation.

Panneaux de signalisation endommagés par un transporteur

Les ASSURANCES COVEAFLEET ont procédé au remboursement de la somme de 453.04 € correspondant au devis.

Effraction Club House de La Touche

Les Assurances GROUPAMA ont procédé au remboursement de la somme de 215.28 € correspondant à la facture de réparation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les remboursements proposés par les compagnies d'Assurances pour les sinistres précités.

Monsieur de ROUX indique qu'il a demandé que soit réalisée une consultation auprès d'Entreprises de Surveillance en vue de la mise en place de système d'alarme dans les locaux communaux.

Il est en effet nécessaire de prendre des mesures fortes afin de protéger ces bâtiments qui sont souvent l'objet d'incivilités.

Monsieur FOURRÉ fait remarquer qu'en ce qui concerne les deux dernières « visites » à la salle omnisports, la gendarmerie a constaté, après vérification des ouvertures, qu'il n'y avait pas eu d'effraction. De plus, un agent communal a trouvé le lundi matin, la porte de l'entrée ouverte alors qu'elle était bien fermée le samedi.

Monsieur de ROUX souligne la nécessité de mettre en place un système d'alarme.

PROPOSITION D'ALIENATION DE TERRAIN A LA COMMUNE

Monsieur de ROUX fait part au Conseil de la proposition de Mme BOURA qui souhaite vendre à la Commune un terrain lui appartenant situé en face du cimetière, d'une superficie de 837 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt d'acquérir ce terrain en raison de sa situation dans le bourg, à l'unanimité, donne un accord de principe à cette acquisition sous réserve du prix demandé par la propriétaire et de l'estimation des Domaines.

DEMANDE DE SUBVENTION FNACA

Monsieur de ROUX fait part au Conseil du courrier de la FNACA qui sollicite la participation de la Commune en vue de l'acquisition d'un drapeau supplémentaire. Il propose que la Commune verse une participation de 150 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 € à la FNACA pour l'acquisition d'un drapeau supplémentaire. Madame CHARRIER indique que cette subvention ne pourra être inscrite qu'au budget 2008.

2^{EME} TOME «CHANIERS IMAGES D'AUTREFOIS»

Monsieur de ROUX rappelle que 2^{ème} tome de « Chaniers, Images d'autrefois » par Georges DESJULETS et Michel TEODOSIJEVIC, édité par « le Passage des Heures » sera présenté Vendredi 30 Novembre prochain à 18 h 30 à la Salle des Fêtes. La maison d'édition propose que la Commune en acquière 50 exemplaires au titre de l'aide à l'édition. Le prix de vente du livre est de 22 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir 50 exemplaires du 2^{ème} tome de « Chaniers Images d'autrefois ».

QUESTIONS DIVERSES

- CESSION A LA SNI

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 Octobre dernier par laquelle le Conseil Municipal a décidé la cession à la Société Nationale Immobilière des droits d'emphytéose portant sur les terrains où est implanté le lotissement militaire.

Il indique que M. BRUNET, Géomètre Expert, a établi le procès-verbal de bornage en vue de la division des terrains.

La superficie des terrains cédés à la SNI est de 13 095 m², celle des terrains restant à la Commune, soit la voirie et les espaces verts, de 7611 m².

Monsieur de ROUX rappelle que le montant de cette cession s'élève à 700 000 € et que la Commune réalise une plus-value substantielle puisqu'elle avait acquis ces terrains pour la somme de 94 000 € environ.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de division présenté,
- mandate Monsieur le Maire en vue de signer les documents d'arpentage ainsi que les actes et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

- 5^{ème} BIENNALE DU VERRE

Monsieur de ROUX donne lecture au Conseil du bilan moral de la manifestation que lui a fait parvenir l'Association 'En Verre au Bon Endroit »

Tous les membres de l'association remercient la Commune pour la subvention elle a allouée, les conseillers municipaux, le personnel communal pour l'aide qu'ils ont apportée. Cette manifestation a été très bien couverte par FR3 et les radios ce qui lui a permis d'accueillir plus de 5000 visiteurs.

L'Association déplore seulement la non participation des établissements scolaires malgré les courriers qui avaient été adressés.

- TELETHON

Monsieur FOURRÉ demande si la Commune allouera comme elle le fait chaque année, une subvention au TELETHON qui se déroulera les 7 et 8 Décembre prochains.

Monsieur PANNAUD indique que le Comité d'Animation organise dans le cadre du TELETHON, une marche, des jeux de société à la Salle des Fêtes et que la « Music à Deuche » se déplacera dans les villages.

- SPECTACLE DE NOEL

Monsieur PANNAUD rappelle que goûter de Noël pour les enfants de Chaniers aura lieu le mercredi 19 Décembre à 15h à la Salle des Fêtes et que la Compagnie ESCLANDRE y présentera son spectacle « Le royaume oublié »

- ASSOCIATIONS

Monsieur RICHON indique qu'il a assisté à l'Assemblée Générale du Club de Tennis au cours de laquelle il a été demandé la réfection des grillages des courts de tennis.

Monsieur de ROUX souligne qu'il conviendra de terminer le site de la Touche en y intégrant les courts de tennis.

La séance est levée à 22 h 15

La Secrétaire de Séance,

Annick FIAUD